



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 27 AVRIL 2017, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV, et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil et M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, sont excusés. Le Président remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

Il rend hommage à MM. Jacques Treyvaud et Francis Pahud, deux anciens présidents de la Direction générale, puis du Conseil d'administration, qui sont décédés depuis la dernière Assemblée et qui ont fortement marqué la Banque. Les participants observent une minute de silence en leur honneur.

Il présente son successeur, M. Jacques de Watteville, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2018.

M. O. Steimer passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 17 février 2017 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 28 mars 2017.

Il précise que la BCV a offert cette année à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M^e Christophe Wilhelm, à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur appareil de vote fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. Olivier Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Yves Philippe Bloch, Secrétaire général de Nestlé SA ;
- M. Georges-Albert Despland, Administrateur de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;

- M. Daniel Hammer, Secrétaire général de Romande Energie SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2016, la société d'audit KPMG SA, est présent, représenté par MM. Olivier Gauderon, Associé, responsable du mandat, et Philippe Ruedin, Directeur.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune. Il adresse ses vifs remerciements, au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble de la Banque, à MM. Aimé Achard et Jean-François Schwarz, Directeurs généraux, à l'occasion de leur départ à la retraite. Il présente M. Christian Meixenberger, nouveau Directeur général de la Division Services, entré en fonction le 1^{er} janvier 2017.

La Banque n'a pas reçu de question écrite demandant une réponse dans le cadre de la présente Assemblée générale.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 718 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 756 437 actions, soit les 78,51% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. Pascal Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre « Performance équilibrée », en abordant trois thèmes principaux. Il expose en quoi la réussite de la Banque est pérenne et décrit les facteurs clés de succès. Il présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale, avec une vue d'ensemble de ses différentes dimensions. Il termine en expliquant les propositions du Conseil d'administration en ce qui concerne les distributions (dividende et autre distribution).

2. Rapport de la Direction générale

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « La stratégie porte ses fruits ». Il commente les résultats 2016, en les qualifiant de bons, voire très bons. Puis, il oriente sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie multicanal et digitale. Il présente ensuite les métiers « cachés » de la Banque, soit les services qui oeuvrent en coulisse au bon fonctionnement de la Banque, et termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

Cela étant, M. O. Steimer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour une question d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2016 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts). Il ajoute que l'ensemble des documents à l'attention des investisseurs est aussi disponible sur notre application pour i-Pad.

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 183 et celui sur les comptes consolidés à la page 152.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. O. Gauderon, de KPMG SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. O. Gauderon présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2016 de la Banque. KPMG SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2016 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,87% (6 748 213 oui ; 7 788 abstentions ; 933 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Le Président indique que, dans le cadre de la stratégie de distribution annoncée en 2008 et reconduite en février 2013, le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire de CHF 23 par action et l'attribution d'un montant de CHF 117 230 973,28 aux Réserves facultatives issues du bénéfice et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement). Il propose de discuter ces deux points ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur chacune des deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,90% (6 750 367 oui ; 6 079 abstentions ; 488 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 315 173 343,28 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 117 230 973,28 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 4 mai 2017.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,85% (6 747 118 oui ; 6 803 abstentions ; 3 013 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), ce qui représente un total de CHF 86 061 900. »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 4 mai 2017.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En préambule, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est raisonnable, en ligne avec celui de sociétés similaires et conforme aux meilleures pratiques. Il est orienté à long terme et les rémunérations sont directement et clairement liées à la performance.

Il rappelle le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Il propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,77% (6 674 481 oui ; 34 621 abstentions ; 47 832 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 851 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,82% (6 677 340 oui ; 38 175 abstentions ; 41 419 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 908 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et les primes d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,39% (6 648 301 oui ; 44 355 abstentions ; 64 348 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 700 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2016. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,42% (6 650 465 oui ; 44 027 abstentions ; 62 512 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 1 738 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2017-2019, qui sera payé en 2020 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

M. O. Steimer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,67% (6 715 340 oui ; 13 208 abstentions ; 8 447 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

7. Election du Représentant indépendant

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2017 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, il la clôt ; puis il lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,80% (6 743 452 oui ; 10 938 abstentions ; 2 544 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2017 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. O. Steimer félicite M^e Wilhelm pour sa réélection.

8. Nomination de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2017 KPMG SA, à Genève, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA.

En application de la LBCV et des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2017.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 8 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,64% (6 733 077 oui ; 15 825 abstentions ; 7 832 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2017. »

Au nom de KPMG SA, M. O. Gauderon déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

9. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 26 avril 2018.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé dans une annonce parue dans la FOSC du 17 février 2017.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Un actionnaire suggère que la Banque renonce à facturer les frais postaux d'envoi des avis et relevés à charge des petites sociétés et associations. Le Président attire l'attention sur le fait que les volumes sont très importants, mais que son point sera examiné. M. P. Kiener rappelle la possibilité de recevoir ses avis et relevés sous forme dématérialisée et sans frais via BCV-net.

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président clôt la discussion.

Après que les organes de la Banque ont rendu hommage à son travail au service de la Banque durant les seize dernières années, l'Assemblée générale applaudit longuement M. O. Steimer, qui dirigeait aujourd'hui sa dix-septième et dernière Assemblée générale et reste en fonction jusqu'au 31 décembre 2017.

M. O. Steimer conclut par quelques mots personnels, en remerciant en particulier les actionnaires pour leur confiance tout au long de son mandat.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 18h30.